



SNUipp-FSU 23

Guéret, le 31 janvier 2017

Madame, Monsieur le Maire,

Le Service Public d'Éducation Nationale en Creuse connaît une crise du remplacement sans précédent : pour le seul 1^{er} trimestre, selon le Rectorat, 567 jours d'absences non remplacées étaient déjà comptabilisés. Dans une école, ce sont plus de 20 jours de classe qui ont été perturbés par le non remplacement d'un enseignant absent ; dans une autre école, ce sont 2 enseignants qui ont accueilli les élèves des 4 classes pendant près d'une semaine... Rien que pour assurer les remplacements, il manque une douzaine de postes en Creuse.

Comment mener à bien la mission de faire réussir tous les élèves lorsque les conditions d'accueil et d'apprentissages sont dégradées par le non remplacement d'enseignants absents ?

C'est pour ne plus revivre les mêmes problèmes de remplacement mais aussi pour l'amélioration de l'offre scolaire sur le département, pour le maintien et le développement de nos écoles rurales, pour la réhabilitation de RASED complets opérants prenant en charge la difficulté scolaire que les enseignants creusois soutenus par les parents d'élèves ont fait grève le lundi 16 janvier. C'était le jour du Comité Technique Académique à Limoges, où le Recteur devait répartir entre les 3 départements les 10 postes alloués à l'académie et les 5 postes supplémentaires alloués par le ministère pour accompagner les conventions rurales. Ce jour-là, plus de la moitié des écoles creusaises étaient fermées et près de 60% des personnels étaient en grève.

Les parents d'élèves creusois ont réagi le mardi 24 janvier en organisant une journée « écoles mortes » pour alerter le Recteur et l'Inspectrice d'Académie sur la situation. 70% des élèves étaient absents dans les 70 écoles participantes à notre connaissance.

Le Recteur a malheureusement choisi de n'allouer aucun poste à la Creuse et de donner les 10 postes au seul département de la Haute-Vienne qui ne connaît pourtant pas les mêmes problèmes. Cette décision aggrave encore un peu plus les inégalités des répartitions précédentes. Pire, le Recteur persiste dans son choix de dévoyer les 5 postes fléchés « conventions rurales » puisqu'il les a également affectés à la Haute-Vienne, seul département de l'Académie à ne pas avoir signé de convention.

Nous connaissons votre attachement à une école de qualité et de proximité, le Service Public d'Éducation Nationale a besoin de votre soutien pour obtenir auprès du Ministère et du Rectorat les postes nécessaires à son bon fonctionnement.

La communauté éducative attend aujourd'hui votre soutien. C'est pourquoi le SNUipp-FSU23, représentant des enseignants creusois vous propose de les soutenir en adoptant en conseil municipal la motion au verso.

Dans un contexte socio-économique préoccupant, l'éducation doit être une priorité pour assurer l'avenir de nos enfants.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

Les Co-Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 23

Fanny TISSANDIER

Julien COLOMBEAU

MOTION :

Considérant la crise du remplacement sans précédent dans les écoles creusoises,

Considérant que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans a baissé en Creuse contrairement aux objectifs du ministère,

Considérant que la Creuse ne dispose en tout et pour tout que d'un poste « plus de maître que de classe » contrairement aux engagements du ministère,

Considérant que les stages de formation continue des enseignants sont régulièrement annulés ou reportés faute de moyens humains,

Considérant l'impossibilité pour les élèves en difficulté de bénéficier de l'aide des maîtres spécialisés des RASED,

Considérant que l'Inspecteur d'Académie de la Creuse a récemment dû faire appel à des contractuels, personnels non formés, peu ou pas accompagnés pour prendre en responsabilité les élèves, pour pourvoir des postes d'enseignants,

Considérant que cinq postes étaient alloués à l'académie pour accompagner les conventions rurales de la Corrèze et de la Creuse mais qu'ils ont été alloués à la Haute-Vienne qui n'a pas signé de convention,

Le Conseil municipal de _____réuni le _____2017 demande au Ministre de l'Éducation Nationale et au Recteur de l'Académie de Limoges d'attribuer à la Creuse les postes nécessaires pour pallier ces problèmes de remplacement mais aussi pour améliorer l'offre scolaire sur le département, pour maintenir et développer nos écoles rurales, pour la réhabilitation de RASED complets opérants prenant en charge la difficulté scolaire.

Il exprime son soutien à l'action des enseignants et des parents d'élèves.

Copie à retourner à : SNUipp-FSU23, 542 maison des associations 23000 GUERET, qui publiera la liste des communes signataires sur 23.snuipp.fr